n effet ... Grande question! Inquiétude, découragement, absence de perspective, démotivation ... L'ambiance générale au Département n'est pas folichonne! Notre patron a décidé que l'on ne travaillait pas assez, qu'on était trop souvent absent pour maladie (sûrement simulée), qu'on ne donnait pas le meilleur de nous-même et qu'on était beaucoup trop nombreux pour faire le même travail.

Pour remédier à cette situation, sans aucun doute scandaleuse, il met en place un plan d'action musclé (le plan ... pas lui) et s'attaque à tous nos droits pour redresser sa petite entreprise (droit aux congés amputé, régime indemnitaire conditionné, gratification du mérite, suppressions de postes ... voilà le programme pour les mois à venir)

Non content d'assommer le personnel, JR LECERF s'en prend à ses représentants et tente de faire taire les organisations syndicales qui s'opposent et résistent à son projet (la punition de SUD a été prolongée ... les vilains pas bô !!!)

Il s'offusque que celui-ci ne recueille pas l'adhésion de tous au nom de sa conception de la responsabilité ... et puis quoi encore! On peut peut-être aussi se flageller pour expier toutes nos fautes! Face aux préjugés, aux « à priori », aux principes idéologiques qui, même s'ils n'ont rien à voir avec notre réalité de travail, constituent le fonds de commerce de l'exécutif départemental, nous devons nous armer pour défendre par la mobilisation nos droits et le service public dans lequel nous exerçons.

Avec l'intersyndicale, SUD dépose tous les jours des préavis de grève reconductible pour permettre aux agents d'organiser des actions sur tous les territoires à tout moment.

Ce numéro spécial de l'Aiguillon a pour objectif d'apporter de la matière à la réflexion. Les questions sur le temps de travail, le statut de la fonction publique, l'intérêt du service public et les réponses que nous y apporterons définissent rien de moins qu'un choix de société.

Fin de la trêve des confisqueurs

'exécutif départemental fait le choix de prendre comme cible les agents en les stigmatisant et les désignant comme une source considérable d'économie surfant ainsi sur le discours ambiant, démago et reposant sur l'idée reçue que le fonctionnaire est un nanti et qu'il coûte cher à la société.

Discours tellement asséné que quelques collègues, eux-mêmes, finissent par en être convaincus.

Mais de qui parle-t-on au juste?

On assimile souvent l'ensemble des agents publics aux hauts fonctionnaires, or dans la FPT, et ici au Conseil Départemental du Nord, l'effectif le plus important est constitué d'agents de catégorie B et C, dont ces derniers flirtent chaque année avec le SMIC et qui au terme de leur « carrière » ne gagneront que

Cette précarité a d'ailleurs nécessité la création d'une indemnité spécifique qui évite, que chaque année, des agents de la collectivité soient payés en dessous du SMIC (indemnité différentielle).

Plus d'1 fonctionnaire territorial sur 5 est payé au SMIC

Il n'est pourtant pas difficile de démontrer que le niveau de vie des fonctionnaires territoriaux est plus que menacé.

Outre le point d'indice gelé depuis 2010 (et au moins jusque 2017), le salaire net médian dans la FPT est de 1635€/mois, alors que dans le privé il est de 1772€/mois (source INSEE 2013). Le salaire net moyen du fonctionnaire territorial est inférieur de 10% au salaire moyen des français et a baissé, en une année, de 0,8% en euros constants (sources INSEE).

Bref ... on est loin des Rothschild!

La moitié des fonctionnaires territoriaux gagnent moins de 1635€/mois

Et pourtant, ils considèrent que nous coûtons chers! C'est vrai, faudrait relancer le bénévolat, et pourquoi pas refaire appel à la charité!

On coûte cher ??! ... c'est encore une fois une contre vérité!

Puisque, pour la société, la création d'un emploi dans le privé coûte 60.000€/an (exonérations fiscales, subventions, exonération de charges sociales), alors qu'un emploi public représente un investissement de 30.000€/an (sources Médiapart).

Investissement, parce que le service public est financé par tous (par l'impôt) et pour tous. Bref, un bien commun qui constitue le socle de la solidarité et de la cohésion.

Lorsqu'on achète du pain, un téléphone, une voiture, ou lorsqu'on fait réaliser des travaux chez soi, on paie le salaire de ceux qui ont participé à la production du bien ou du service, les matières premières, les frais de fonctionnement, les frais annexes et le bénéfice de l'entreprise.

Lorsqu'on paie des impôts, on paie le salaire et les frais de fonctionnement du service public dont on bénéficie tout au long de sa vie. Si les collectivités étaient privatisées, pour accéder à leurs services, on ne paierait plus d'impôt mais on paierait un prix composé du salaire, des frais de fonctionnement, des frais annexes, des éventuelles matières premières et du bénéfice du service privatisé. Et donc, ces services seraient inaccessibles pour la plupart.

coup, ça ne s'épuise pas à la tâche!»

« Oui, mais un fonctionnaire ça ne travaille pas beau-

Faux ! Le temps de travail légal de la fonction publique est identique au secteur privé : 35 heures.

Certes, certaines collectivités comme la nôtre sont légèrement en dessous de la durée maximale légale du travail (au Département, 74h/an de moins – voir texte page suivante). Mais de nombreuses entreprises ont également fait le choix, par le biais de conventions collectives ou accords de branches de réduire leur temps de travail, comme par exemple chez Fleury-Michon où les salariés travaillent 32h/semaine ... comme quoi, dans le cochon, finalement, tout est vraiment bon!

D'ailleurs, de nombreux agents ayant fait l'expérience du « privé », ne se considèrent pas plus privilégiés dans la FP.

Alors que le travail le dimanche se pose comme une exigence pour les patrons de nombreuses entreprises et commerces, cette question a d'emblée été tranchée pour de nombreux services publics, puisque 30% des fonctionnaires territoriaux travaillent régulièrement ou occasionnellement le dimanche ... comme d'ailleurs 12% travaillent la nuit.

Catastrophes naturelles, inondations, attentats, ce sont les fonctionnaires qui sont dépêchés et viennent en aide aux populations. C'est ça aussi le service public gratuit et accessible à tous sans condition. LA CRISE A BON DOS...



« Ok bon, mais les fonctionnaires, eux, ils ont la sécurité de l'emploi!»

Faux, ce n'est plus vrai depuis 2009!

Si le statut, créé après-guerre, a apporté aux fonctionnaires une sécurité de l'emploi, ce n'est pas pour privilégier une catégorie de salariés par rapport à une autre mais pour garantir, à l'ensemble de la population, la neutralité et la nécessité de poursuivre les missions de service public dans le sens de l'intérêt général malgré les alternances politiques.

De plus, la richesse des métiers et missions permet l'accès de tous à la fonction publique. Ce serait un privilège s'il n'était réservé qu'à une frange de la population, comme ce serait le cas si le statut du fonctionnaire disparaissait car seul le clientélisme serait la porte d'entrée dans les collectivités locales.

Pour ce qui concerne la sécurité de l'emploi, un arsenal législatif met à mal le statut depuis plusieurs années. Plus particulièrement depuis 2009, avec la loi dite de « mobilité » qui permet de virer un fonctionnaire en le plaçant d'autorité en disponibilité d'office ... notamment à la suite de restructurations importantes ou le recours à l'intérim.

Et les élus départementaux, nos détracteurs, eux, se gardent bien de faire la publicité sur le coût qu'ils représentent pour les nordistes.

Vingt jours seulement après son élection, lors de la première séance plénière du Conseil Départemental, alors qu'elle dépeint déjà un tableau catastrophique de la situation financière du Département, la nouvelle majorité, associée à l'ensemble des 82 conseillers départementaux, vote unanimement le maintien des indemnités d'élus au taux maximal (président : 5.512€/mois, VP : 3.725€/mois, Conseiller Départemental : 2.660€/mois).

Et comme cela ne suffit pas, ils décident toutes et tous d'intégrer la commission permanente, ce qui majore leur indemnité de 10%. On ne mentionne même pas, par décence, les frais de représentations du président et avantages en nature ... il n'y a pas que la mise à disposition de chauffeurs pour évaluer le train de

A titre d'exemple, eul'bras droit, 1^{er} vice président du CD chargé des finances, C. POIRET, le doigt coincé dans la calculette, chef d'entreprise dans l'âme, pourfendeur du fonctionnaire fainéant et trop coûteux, cumule 3 mandats électifs et atteint ainsi le plafond d'indemnités prévu par la loi, soit 8.500€/mois. Idem pour son acolyte le VP chargé des Ressources Humaines, JL DE-TAVERNIER, qui lui aussi se tape 3 mandats, sa collègue, Doriane BECUE, infirmière libérale + adjointe municipale + conseillère communautaire et VP chargée de l'enfance et de la Famille ... la liste n'est pas exhaustive, c'est trop déprimant ... ou révoltant!

Rien que les indemnités des 82 élus coûtent plus de 3 Millions d'euros/an à la collectivité

De belles indemnités pour un temps de travail mathématiquement et logiquement réduit. A moins qu'ils ne soient tous de grands insomniaques ou alors qu'ils sous-traitent.

Ce qui doit être le cas au regard du nombre de conseillers, assistants, chargés de missions qu'ils recrutent dans leur entourage amical, familial et politique ... et qui, eux aussi, coûtent bonbon à la collectivité!

Parmi eux, on en a même qui n'ont pas peur du mélange des genres comme Nicolas LEBAS, enseignant à l'EDHEC, maire, conseiller communautaire de la MEL, fraîchement élu conseiller régional et qui était très préoccupé (et donc occupé) à se faire une place de VP auprès de Xavier Bertrand (ce qu'il a réussi à obtenir) ... et qui, donc, est accessoirement embauché à temps plein en tant que chargé de mission auprès du DGS pour réduire la voilure du Département ... on ne rigole pas ! Quelle énergie, ça force l'admiration!

Un autre hybride ? David HUGOO, urbaniste de formation (mais ça on s'en fout un peu!), conseiller municipal, conseiller communautaire à la MEL et directeur adjoint du cabinet de notre président. Et privilège ultime, on compte même dans nos rangs, un ancien candidat à la présidence de la république, Frédéric NIHOUS le chasseur de Chasse, Pêche, Nature et Tradition, qui affirmait vouloir « rentrer à la maison » par « besoin de se réorienter professionnellement » (VDN du 30/09/15) et qui se retrouve assistant de VP au Département et conseiller régional. Réorientation professionnelle ? Alors qu'il a été, il y a plus de 10 ans, assistant d'élu, et est depuis 5 ans conseiller régional d'Aquitaine!

Et on ne vous parlera pas de la fille du patron, Laetitia, employée par le Conseil Départemental de papa en tant qu'assistante de POIRET!

Comme on ne vous parlera pas non plus des hauts fonctionnaires de la collectivité (DGS et DG), qui palpent en fonction de leurs grades entre 5.000 et 10.000€/mois et qui se réunissent chaque semaine en comité de direction générale pour élaborer leur plan d'économie et d'amputation des droits des agents.

Comment peut-on expliquer que des élus et hauts fonctionnaires puissent dans le même temps dénoncer une situation budgétaire soi-disant catastrophique tout en étant les seuls à profiter et faire profiter du système ?

Pourquoi JR LECERF et son exécutif ont-ils maintenu leurs indemnités au taux maximal alors qu'ils enjoignent le personnel départemental à « faire un effort »?

Jeter l'opprobre sur les agents, qui eux se tapent quotidiennement dans la réalité les missions de service public, est particulièrement abjecte. Cela illustre l'état d'esprit de ce qu'il faut bien appeler cette oligarchie. Décidément, nous ne vivons pas dans le même monde. Nous n'avons pas les mêmes priorités, ni les mêmes intérêts. D'autres pourraient appeler ça la lutte des classes. Mais chut! Il parait que c'est une idée dépassée!

Oui mais ... On ne peut pas à la fois se serrer la ceinture et baisser son froc!

Temps de Travail : « Si on considère que l'oisiveté est la mère de tous les vices, le travail est le père de toutes les soumissions » - Albert Jacquard

epuis plus de 150 ans, le progrès social est calqué sur l'idée de la nécessité de baisser le temps de travail. Ainsi, alors que le travail aliénait hommes, femmes et enfants 16 à 18h par jour, à raison de 6 journées par semaine avant 1848, sa durée s'est vue très progressivement diminuée au fil des années et surtout grâce aux combats de la classe ouvrière.

En 1919 est instaurée la semaine de 48 heures, en 1936 la semaine de 40 heures, en 1982 la semaine de 39 heures et au début des années 2000, les fameuses 35 heures.

Entre temps s'est insérée l'idée folle et totalement surréaliste (en tout cas pour les dirigeants et patrons) de payer les salariés plusieurs semaines à ne rien faire : les congés payés !

La baisse du temps de travail est un progrès social pour chacun d'entre nous car il nous libère de la contrainte du travail quelques heures par semaine pour nous reposer, nous cultiver, créer, passer du temps avec nos amis et notre famille ... la vie quoi!

Collectivement, il est indispensable pour permettre à tous d'accéder à l'emploi, seul moyen de subsistance pour la grande majorité de la population. Car c'est en travaillant moins qu'on peut travailler tous : c'est le partage du temps

Et pourtant, depuis plusieurs années, un discours contraire (surtout porté par le MEDEF et largement relayé par les médias de masse) remet au centre du débat politique le travail comme valeur morale. Il ne s'agit plus de travailler pour vivre, ni même de vivre pour travailler, mais travailler pour travailler. Les salariés sont même considérés comme une ressource, au même titre que les matières premières dont il faut à tout prix réduire le coût!

Bref, une inversion de l'Histoire, une contrerévolution!

104 jours (correspondants aux week-end)

9,5 jours (congés exceptionnels) soit 74h

= 226 jours

= 206 jours

= 196,5 jours

20 jours (RTT)

8 jours (moyenne reconnue des jours fériés)

Calcul du Temps de Travail au Département du Nord

27 jours (congés annuels + les 2 jours de fractionnement appliqués à tous)

soit 156h

soit 1532h30

Dans notre collectivité, ce discours réactionnaire est aujourd'hui porté par notre patron qui compte remettre en cause le protocole sur l'aménagement et réduction du temps de travail au Département du Nord.

Il prétexte, avec son exécutif, que cet accord, datant de décembre 2001, serait contraire à la réglementation. 14 années d'illégalité ? Pourquoi alors ne l'ont-ils donc pas dénoncé au contrôle de la légalité en tant que conseillers généraux durant toutes ces années?

Tout simplement parce que c'est faux! Notre protocole d'accord sur le temps de travail est légal!

Contrairement à ce que beaucoup pensent, nous n'avons pas 47 jours de con-

gés. Les 20 jours de RTT correspondent à la récupération du temps de travail supplémentaire que nous effectuons au-delà des 35h hebdoma-

Quand aux congés dits « exceptionnels » (semaines du président + 4 jours et demi), c'est un acquis social de 74 heures de temps libre en plus par an.

Ce ne sont pas 9 jours et demi offerts gratuitement. Leur origine est étroitement liée à l'histoire de notre collectivité, à la compensation d'une sujétion, d'une pénibilité à exercer des missions de service public dans un département particulièrement sinistré et précarisé.

Ces congés supplémentaires, collectivement acquis avant le 26 janvier 1984, sont maintenus conformément à la loi (jurisprudence CAA de Nantes) et sont d'ailleurs autorisés par l'article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 et l'article 21

Certains s'amuseront à com-

de la loi 2001-2 du 3 janvier 2001.

parer les pénibilités et iront jusqu'à dire que nous sommes des privilégiés par rapport au secteur privé. Ce qui est totalement réducteur tant

la réalité du « privé » est plurielle et disparate. Le droit du travail prévoit d'ailleurs le « principe de faveur » (inscrit comme principe fondamentale au sens de l'article 34 de la Constitution)

qui permet que l'accord collectif de travail peut comporter des dispositions plus favorables aux salariés que celles des lois et règlements en vigueur. Les droits des salariés sont donc très différents d'une entreprise à l'autre, d'une



breuses conventions collectives d'ailleurs sont beaucoup plus favorables au droit des fonctionnaires territoriaux.

Ces 74 heures/an sont le seul avantage dont nous, agents du Département du Nord,

disposons. Car face à ça, nous subissons un gel de notre rémunération depuis plus de 5 ans, un ralentissement et un allongement de notre carrière, une dégradation de nos conditions de tra-

Comme le projet de JR LECERF est un recul sans précédent, ce dernier s'emploie, depuis plusieurs mois, à tenter de le faire accepter par les agents départementaux. Comme il s'emploie à laisser fuiter des infos (suppression de 7 jours de congés dès fin janvier - apparition, disparition, puis réapparition sur intranet de la fiche de congés 2016) bref, brouiller les pistes pour mieux déstabiliser, ou commencer par supprimer 2 ou 3 jours dès 2016, laissant croire ainsi aux agents qu'ils ont échappé au pire, et poursuivre les années sui-

Puis, sa dernière sortie, lors de l'assemblée plénière du 17 décembre, où il s'enfonce dans le mensonge en réaffirmant l'illégalité du protocole RTT et où il balance l'idée d'organiser les

Contrairement à ce qu'il claironne, SUD est ouvert à la discussion, la question de l'organisation du temps de travail n'est pas tabou, la référence hebdomadaire au 35h est une question sur laquelle nous sommes prêts à débattre. Mais, il est hors de question pour nous de renoncer au maigre acquis des 74h/an et de sacrifier une seule heure de temps de repos sur l'autel de la rigueur budgétaire.



Les cadres doivent choisir leur camp!

e nouvel exécutif départemental compte mettre en place sa politique de ressources humaines. Et dans cette nouvelle architecture, il donnera une mission particulière aux cadres.

soit 1762h48 à raison de 39h semaines 7h48/j

soit 1606h48mn arrondit à 1607h

Il instrumentalise la fonction d'encadrement pour, d'une part contourner la représentation du personnel (pourtant légitimement élue l'an dernier) et pour, d'autre part, asséner une idéologie qui vise à assommer l'ensemble du personnel.

Dans sa lettre jointe à la fiche de paie de novembre, JR LECERF choi-

sit lui-même les porte-paroles du personnel départemental, comptant ainsi sur une présupposée loyauté des cadres à sa personne et à sa politique.

Les différentes instances de représentation du per sonnel sont vidées de leur contenu et de tout débat. L'ensemble des sujets est discuté en cercle restreint, en entre-soi, en comité de direction (CODIR) resserré

Même lorsque cette oligarchie affirme, avec démagogie, aller à la rencontre des agents dans les territoires, elle ne se contente que de réunions à huitclos avec l'encadrement dit de proximité et très exceptionnellement avec quelques agents de terrain triés sur le volet.

Lors de ces visites d'opportunité, certains cadres nous ont confirmé avoir dû apprendre un texte pour le réciter à l'élu.

Depuis son arrivée, l'exécutif n'a de cesse de disqualifier le personnel départemental. Il focalise obsessionnellement sur son absentéisme sans vouloir identifier les causes, il affirme que « la valeur professionnelle est surestimée », il regrette l'insuffisance de sanctions disciplinaires ... Tout est bon pour justifier une politique RH incitant à la concurrence, la compétition, la coercition.

Vaste programme qui fait office de « lettre de mission » pour les cadres. Les cadres, ces agents départementaux qui occupent une fonction spécifique, sont donc voués à être à la fois les instruments du dépeçage du

service public et les bras armés d'une conception du rapport hiérarchique visant l'obéissance et la soumission.

Il n'est donc pas inutile pour nous de rappeler que la fonction d'encadrement implique avant tout des responsabilités supplémentaires et non

La légitimité du cadre ne se décrète pas, elle ne s'acquiert pas par la nomination, mais par l'exercice quotidien des savoir-faire et savoir-être! C'est l'équipe qui la lui donne et reconnait en définitive ses compétences. Sa légitimité ne peut donc s'imposer par autoritarisme.

> Tout ce que SUD combat depuis des années (arbitraire, abus d'autorité, etc.), l'exécutif départemental, pour mener sa politique, compte en faire la règle commune.

> C'est déjà à l'œuvre! La gestion du personnel par « la terreur » produit déjà ses effets dans bon nombre de services où certains agents « encadrants » subissent injonctions et pressions tandis que d'autres y trouvent l'occasion d'exercer de manière jouissive un pouvoir sans

> Dans cette logique infernale, l'exécutif exige que les cadres renient leur engagement pour le service public et déshumanisent totalement

Toutes et tous donc sont face à un choix, une responsabilité : dans son service, faire autorité ou être autoritaire!

SUD appelle l'ensemble du personnel chargé de la fonction d'encadrement à se positionner, à résister au poids de ces injonctions délétères en s'attachant à guider chaque acte professionnel par la responsabilité et le

Et pour faire simple, comme l'affirme, fort justement, le soldat PITHIVIERS, de la 7^{ème} Compagnie : « L'exemple, c'est quand le plus chef y donne au moins chef. Pas le contraire. Hein chef?!»

Les (pas tout à fait) vrais entretiens de L'aiguillon

Il est au centre de tout, il a les clefs du camion, il est la cheville ouvrière (façon de parler) de la politique départementale, et pourtant nous ne le rencontrons jamais.

Le DGS fait de l'évitement des organisations syndicales et de SUD en particulier un sport de haut niveau. Nous avons donc dû user de ruse pour bénéficier de l'exclusivité d'un moment d'échange avec le plus haut (en fonction mais pas forcément pour le reste) fonctionnaire de la collectivité

A: Bah dites donc, Monsieur le DGS, pas évident de vous mettre la main dessus ! C'est votre chauffeur qui vient de prendre le volant de votre voiture pour la stationner qui nous a dit que vous étiez dans l'ascenseur. Nous avons donc accouru ! Tiens, au fait, on pensait qu'il n'y avait plus de chauffeur ?!

<u>CP</u> : effectivement, je conduis ma voiture moimême, j'ai juste besoin de lui pour la garer. Vous savez, même un DGS ne sait pas tout faire!

A: Monsieur le DGS, puisque nous grimpons ensemble quelques étages, quelle est votre recette à vous pour monter les échelons?

<u>CP</u> : (l'air surpris et moustache dressée) Comment ça ?

A: Vous étiez encore, il y a quelques mois, juste directeur général adjoint des finances et ressources humaines d'un petit département et vous voici projeté DGS de la plus grosse collectivité de France, dans un département que vous ne connaissez pas.

CP : C'est mon expérience et mon efficacité dans les Alpes Maritimes qui a conduit le président Lecerf à faire le bon choix. Et puis, ce n'est pas la première fois que je change de collectivité. Comme l'affirme une proche collaboratrice, et tout comme elle, j'ai toujours donné de ma personne et les différents patrons des différentes collectivités dans lesquelles j'ai exercé peuvent en témoigner.

A: Mais quand même, quel lien faites-vous entre les Alpes Maritimes et le Nord?

CP: Bein ... Nice et Dunkerque sont tous les deux face à la mer et ont un carnaval de renom!

A : Enfin, nous on v voit aussi votre projet de politique de ressources humaines. Vous êtes venu avec les recettes de CIOTTI dans votre valise ? Suppressions de postes, allongement de la durée du temps de travail?

CP: Vous ne trouvez pas qu'il est long cet ascenseur? Un mensuel économique régional m'a qualifié de « cost killer » ... et ça me plait bien ! Contrairement à votre « Picard ... Mister Freeze » ... trop facile le jeu de mots!

A : Ah oui, c'est un piège tendu à tous de tomber dans la facilité! Tout comme stigmatiser les fonctionnaires, enfin pas les hauts comme vous, réduire le service public à son coût ...

CP: (qui nous coupe) Comment ça?! J'ai moi aussi un sens aigu du service public ! D'ailleurs en le réduisant, voir le supprimant, on peut rêver, j'agis dans l'intérêt général. Ma vocation c'est simplement de vendre mes services sans état d'âme.

A: Comme un mercenaire, en fait?

CP: Non non, j'ai des convictions. S'il ne doit rester qu'un fonctionnaire, ce sera moi! Tout le reste peut être fait par le privé.

A: S'il ne doit rester que vous, pourquoi donc autant de personnes dans votre entourage?

2 secrétaires de direction, un secrétaire général, un secrétaire, un responsable de service et un tout nouveau chargé de mission.

CP : Oh le chargé de mission je ne l'ai pas choisi! Il m'a été imposé. Maire et conseiller à la MEL, VP à la

Région, accessoirement prof à la Business School de Lille, c'est un ami politique du président qui n'est pas opposé au cumul de plusieurs mandats et emplois.

A: Quel homme! Nous comprenons alors pourquoi le débat sur la réduction du temps de travail vous semble surréaliste! Vous voyez bien pourtant que les agents sont remontés et refusent votre politique.

CP: Je comprends bien, mais il faut que je fasse mon boulot. Je ne peux quand même pas me retrouver au RSA ... ça craint en ce moment!

<u>A</u>: Boh, on n'est pas inquiet pour vous. Mais faites gaffe quand même ... et prévoyez un stock de chemises!

